

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mardi 13 juin 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 juin 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD,

Pour : 10 Julien THERON

Contre : 0

Représentés: Madame Claudine HOUSSELLE par Madame Jennifer DEVÈZE

Abstention : 3

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - maillargues DM N°1 - DE_2023_156

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-400.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400.00	

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Date de transmission de l'acte: 06/07/2023

Date de réception de l'AR: 06/07/2023

015-211500012-DE_2023_156-DE

A G E D I

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 06 JUIL. 2023

publié le :

06 JUIL. 2023

Date de transmission de l'acte: 06/07/2023
Date de réception de l'AR: 06/07/2023

015-211500012-DE_2023_156-DE
A G E D I